

NEWSLETTER PARTENAIRES

Juin 2021 n°20



INFOS CAF 52

RÉFORME LOGEMENT : DERNIÈRE ÉTAPE

La dernière phase du déploiement de la réforme des aides au logement est mise en œuvre au cours de ce mois de juin, avec la finalisation de l'alignement des trimestres de droits Logement et RSA/PPA/AAH.

1803 allocataires sont concernés par cette opération en juin : afin de faciliter leurs démarches, les aides au logement et les autres prestations (RSA, Prime d'Activité et AAH trimestrielle) seront désormais recalculées sur le même mois.

Le montant global des aides de ces allocataires sera alors stable pendant trois mois, un nouveau recalcul intervenant ensuite trimestriellement. Les allocataires devront toujours faire leur déclaration de ressources RSA / PPA / AAH (pas de changement de rythme), le trimestre de droit Logement étant aligné sur le trimestre RSA / PPA / AAH.

Si des ressources sont manquantes pour calculer le droit à l'aide au logement, l'allocataire devra compléter une déclaration supplémentaire. Comme en mai, les allocataires concernés par ce nouvel alignement des trimestres de droit en juin recevront une information par mail mi-juin. Aucune démarche n'est à réaliser, la mise à jour des droits est automatique (sauf pour des allocataires disposant de revenus spécifiques pour lesquels une nouvelle déclaration sera demandée par la Caf – la Caf contactera directement par téléphone ces usagers).

Les nouveaux droits à l'aide au logement, au RSA, à la prime d'activité et à l'AAH seront visible à partir du 28/6 dans la rubrique Mes Paiements sur Mon Compte caf.fr et versés le 5/7/2021.

Question fréquente :

Les ressources prises en compte pour le Rsa, la Prime d'activité ou l'Aah trimestrielle et l'aide au logement ne sont pas les mêmes, pourquoi ?

Les ressources prises en compte pour le calcul de vos droits sont différentes en fonction des prestations :

- pour l'aide au logement : les ressources nettes imposables sont récupérées automatiquement par la Caf. Dans certains cas, une déclaration complémentaire peut être demandée ;
- pour le Rsa et la Prime d'activité : l'allocataire doit continuer à faire ses déclarations trimestrielles en indiquant le net à payer avant prélèvement à la source ;
- pour l'Aah trimestrielle : l'allocataire doit continuer à faire ses déclarations trimestrielles en indiquant le net imposable.

AIDE AU LOGEMENT, PRIME D'ACTIVITÉ, RSA,
ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS :

**VOS AIDES RECALCULÉES
LE MÊME MOIS**



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE FILOUE POUR LES EAJE

Dans le cadre de la politique d'accessibilité des enfants en situation de pauvreté et de handicap dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, la campagne 2021 Filoue est lancée.

Recueils statistiques, ces données permettent à l'échelle infra départementale d'avoir une analyse des modes d'accueil des jeunes enfants sur les territoires.

La campagne est ouverte jusqu'au 2 juillet 2021. Elle constitue une formalité contractuelle, obligatoire pour le financement par la Caf de la prestation de service.

Madame Rochoux, Référent Petite Enfance est votre interlocutrice sur cette action (sophie.rochoux@cafchaumont.cnafmail.fr).



INFORMATION ÉTUDIANTS : C'EST LE MOMENT DE DÉCLARER SI LE LOGEMENT EST CONSERVÉ CET ÉTÉ

Chaque année, de nombreux étudiants oublient de déclarer à la Caf s'ils conservent leur logement pendant l'été et s'aperçoivent, en septembre, qu'ils ne perçoivent plus les aides au logement.

Pour continuer à percevoir sans interruption l'aide au logement étudiant dont ils bénéficient, les étudiants doivent avertir la Caf qu'ils conservent leur logement pendant l'été. A défaut, sans information de leur part, la Caf

interrompra les versements à compter des prestations du mois de juillet payées en août.

Pour faire cette démarche, rendez-vous dans l'espace personnel Mon Compte du caf.fr ou sur l'appli Caf-Mon compte.

1jeune1solution : lancement du simulateur d'aides à destination des jeunes

Dans le cadre de France relance, le plan 1jeune1solution met à disposition un simulateur en ligne d'aides afin de renforcer le recours aux aides en direction des jeunes, en leur simplifiant les démarches. Ce simulateur permet aux jeunes (étudiants, alternants, en formation, salariés ou en recherche d'emploi) de trouver en quelques clics les aides auxquelles ils sont éligibles selon leur profil, dans des domaines

variés (bourses, logement, santé, culture, insertion...). Le tout en 5 minutes chrono. Avant de démarrer le simulateur, il est nécessaire de se munir de ses ressources et, le cas échéant, de celles de ses parents, puis de renseigner un formulaire (informations personnelles, situation actuelle...). En fonction des réponses, une liste d'aides s'affiche ; chacune renvoyant vers le service en ligne dédié.



PARTENAIRES

UN NOUVEAU SERVICE AUX FAMILLES - UDAF

L'UDAF de la Haute-Marne met en place l'Accès Personnalisé à la Santé qui permet à toute personne résidant en Haute-Marne, éloignée des soins de bénéficier d'un accompagnement (actions de prévention, informations, orientation vers des professionnels, aide dans les démarches de soins). Pour tout renseignement : aps@udaf52.fr

3230

Service gratuit + prix appel

